

Introduction

Autor(en): **Jenzer, Carlo / Trier, Uri Peter**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Bildungspolitik : Jahrbuch d. Schweizerischen Konferenz der Kantonalen Erziehungsdirektoren = Politique de l'éducation = Politica dell'educazione**

Band (Jahr): **63/1977-64/1978 (1978)**

PDF erstellt am: **14.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Introduction

Thème du présent volume

Il s'agit, dans ce volume, des plans d'études cantonaux. Comment les cantons peuvent-ils collaborer dans la réalisation des plans d'études, à quel niveau doit se situer la coordination, sur quoi faut-il la faire reposer? Comme on peut le constater, ce sujet n'est pas simple.

Au cours de ces dix dernières années, il est vrai, on a vu se développer, à propos de la construction des plans d'études, une véritable science - la recherche en matière de *curriculum* - laquelle, en particulier, s'efforce de découvrir les prérequis indispensables à un développement harmonieux et efficace des plans d'études. Quant à la coordination intercantonale des plans d'études, chacun le sait, elle est œuvre difficile.

Ce recueil toutefois n'est ni une dissertation théorique sur le *curriculum*, ni un traité de politique scolaire. Il traite principalement de questions très concrètes, parfois brûlantes; questions de politique scolaire ou questions à caractère pédagogique telles que: Que pouvons-nous faire pour améliorer nos plans d'études cantonaux? Que pouvons-nous donc faire pour effacer les différences trop importantes, ou indésirables, qui existent entre les vingt-cinq cantons en matière d'éducation scolaire? Toutes ces questions font de ce livre un ouvrage d'actualité.

Il est réalisé par des spécialistes des sciences de l'éducation, habitués aux questions de politique scolaire. Ses auteurs sont tous, de par leur activité professionnelle, associés à la recherche, à la pratique de l'enseignement et à la politique scolaire. L'orientation de ce livre transparait aussi dans l'ordonnance de ses chapitres.

La première partie traite d'une question de politique scolaire: *la coordination des plans d'études*, ses possibilités et ses limites. Cette première partie contient une véritable révélation: en effet, dans le domaine des plans d'études, la coordination et la coopération ont déjà commencé! Ces dix dernières années ont été placées sous le signe de l'effort - effort de coordination et de coopération dans le domaine de l'élaboration des plans d'études, et il est vraiment étonnant que la chose se soit passée si discrètement dans certaines régions de Suisse.

La deuxième partie, consacrée à la description des plans d'études actuels et à la répartition des heures d'enseignement au niveau de la scolarité obligatoire, a été élaborée à la demande du Secrétariat de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Il ressort de cette analyse, comme de toutes celles qui l'ont précédée, qu'il existe de grandes différences entre les cantons, beaucoup plus grandes qu'on a tendance à le croire généralement. C'est ainsi, par exemple, que pour une même année scolaire, le nombre total d'heures de cours imposé aux élèves peut, selon le canton, aller du simple au double! Il ne fait aucun doute que ces résultats ne pourront laisser personne indifférent, quelles que soient les réserves qui pourront être faites au moment de l'interprétation.

La troisième partie traite de *la fonction, de la forme et du contenu des futurs plans d'études*. On se rendra compte en lisant ces pages que la révision d'un plan d'études ne saurait consister simplement à remplacer un document par un autre. Une révision dans laquelle ne figurerait pas la formation des enseignants et leur perfectionnement, les examens et la préparation qu'ils nécessitent, les méthodes et les moyens d'enseignement, et bien d'autres domaines encore, qui n'envisagerait pas de mettre en œuvre les réformes jugées indispensables dans ces différents domaines, une telle révision n'aurait alors aucun impact sur la réalité scolaire. Les personnes chargées de la révision de plans d'études trouveront dans cette troisième partie des indications précises sur la manière de concevoir un plan d'études utile pour l'enseignement.

Enfin, la quatrième partie émet diverses propositions pour l'élaboration des plans d'études à venir. Il va de soi que, selon les circonstances et selon les cantons, la marche à suivre ne sera pas la même. Il n'en reste pas moins que sur la base des expériences réalisées au cours de ces dernières années et, en dépit des différences intercantionales, il existe un certain nombre de points communs dont il est possible de tenir compte. Cela suppose évidemment la prise en compte des révisions entreprises dans des cantons voisins.

Comment cet annuaire vit le jour

En soi, la coordination des plans d'études n'est pas un postulat nouveau. En effet, dans le Concordat sur la coordination scolaire, conclu en 1970 par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, et parmi les recommandations formulées à l'article 3, on en trouve une, prioritaire, relative à la réalisation de plans d'études cadres. Puis, en 1975, ce postulat reprit un caractère d'actualité lors de la procédure de consultation engagée par la CDIP à propos du projet d'introduction et de coordination de l'enseignement de la deuxième langue nationale pendant la scolarité obligatoire. Il apparut alors, à travers les réactions des cantons et des associations d'enseignants, qu'il était impérieux de procéder à un examen global de la situation au niveau de l'école primaire et, en particulier, dans le domaine des plans d'études.

Stimulée par les opinions émises à propos de cette étude lors de la procédure de consultation, la Commission pédagogique de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique organisa en septembre 1976, à Interlaken, une réunion de travail sur le thème «Aménagement d'un plan d'études, réforme et coordination», réunion à laquelle participèrent des représentants de presque tous les cantons. Les résultats de cette réunion furent repris par un groupe plus restreint, formé de spécialistes. Ils furent étudiés et repris jusqu'à ce que prenne forme le présent volume. Les propositions concrètes qui sont formulées à la fin de la troisième et de la quatrième parties sont, en grande partie, le résultat direct du travail de la réunion d'Interlaken que nous venons de mentionner.

Et maintenant?

Vous voilà donc avec un livre de plus entre les mains. Notre souhait bien sûr est qu'il ne disparaisse pas trop vite sur une étagère. Nous espérons en effet que, grâce à ce nouveau volume de *Politique de l'éducation*, vous tous, enseignants, représentants des autorités ou spécialistes des sciences de l'édu-

cation, soyez amenés à réfléchir sur la place que doivent occuper réellement les plans d'études dans l'enseignement, et qu'il vous donnera des indications utiles pour leur élaboration.

Uri Peter Trier

Président de la Commission pédagogique
de la Conférence des directeurs
cantonaux de l'instruction publique

Carlo Jenzer

Représentant du groupe de travail
«Plans d'études»
de la Commission pédagogique

